



Documents à fournir lors d'entretien d'embauche : légal ou pas ?

Par **Nadjarian**, le **31/10/2008** à **10:12**

Bonjour,

Je suis actuellement en poste, mais je recherche un autre emploi. On me demande, lors d'entretien d'embauche, de porter mon précédent (et actuel) contrat de travail et ma dernière fiche de paie.

Est-ce légal ? Puis-je refuser ?

Merci d'avance pour votre réponse

Par **ROCCHI**, le **31/10/2008** à **10:21**

Un telle pratique n'est nullement légale. Vous pouvez parfaitement refuser de ne pas communiquer ces éléments. Vous pouvez néanmoins proposer à cette entreprise de se rapprocher de votre actuel employeur, afin le cas échéant de vérifier la réalité du poste que vous occupez actuellement.

Florence ROCCHI-LAUREAU

Avocat au Barreau de Paris

Email : florence.rocchi@rlavocats.fr